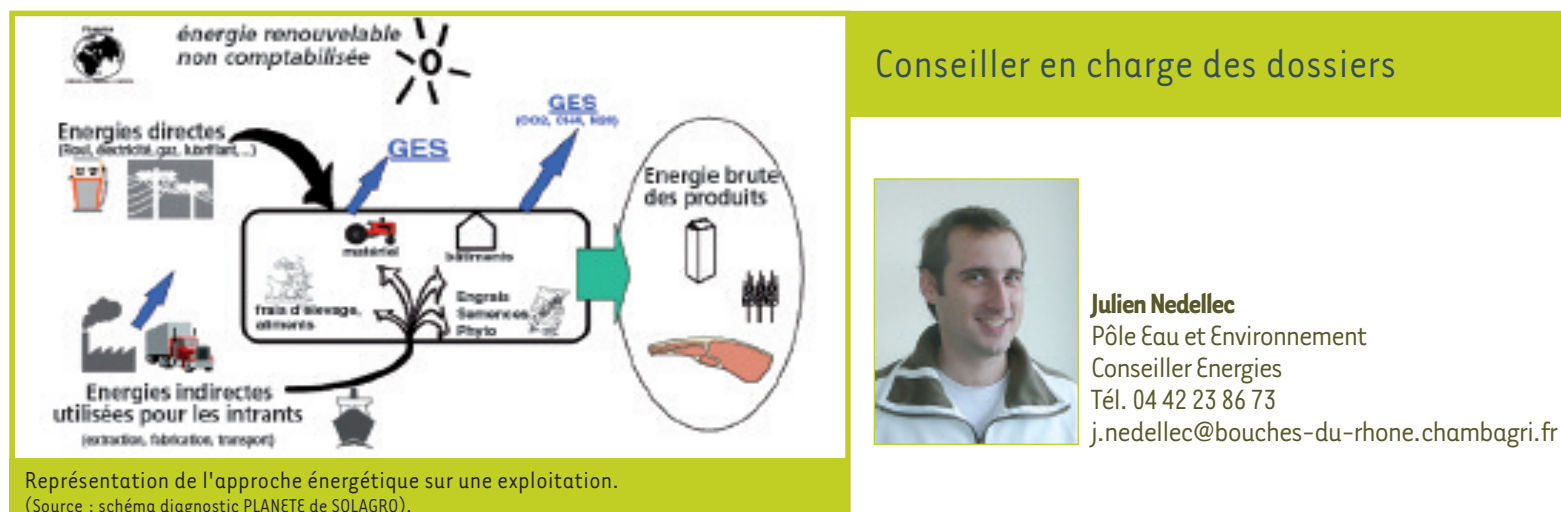


Le diagnostic énergétique : une opportunité pour son exploitation

Elus en charge du dossier : Patrick Lévêque, Michel Saffin



Conseiller en charge des dossiers



Julien Nedellec
Pôle Eau et Environnement
Conseiller Energies
Tél. 04 42 23 86 73
j.nedellec@bouches-du-rhone.chambagri.fr

L'agriculture et l'énergie

Comme toute activité, l'agriculture a besoin d'énergie pour produire. Elle se traduit par des consommations en **énergie directe** (du carburant pour les engins agricoles, du gaz pour chauffer, de l'électricité pour refroidir...) et en **énergie indirecte** qui est l'énergie nécessaire à la fabrication et au transport des engrais, des produits de traitements...

La raréfaction des ressources fossiles (pétrole, gaz,...) et la volatilité de leurs prix impactent directement les exploitations agricoles. En effet, en région PACA, selon les systèmes d'exploitation, la part de l'énergie varie entre 4 et 30 % des charges totales.

Le diagnostic énergétique

Qu'est-ce que c'est ?

Le diagnostic PLANETE est une photographie de l'utilisation de l'énergie dans les exploitations agricoles.

Il recense :

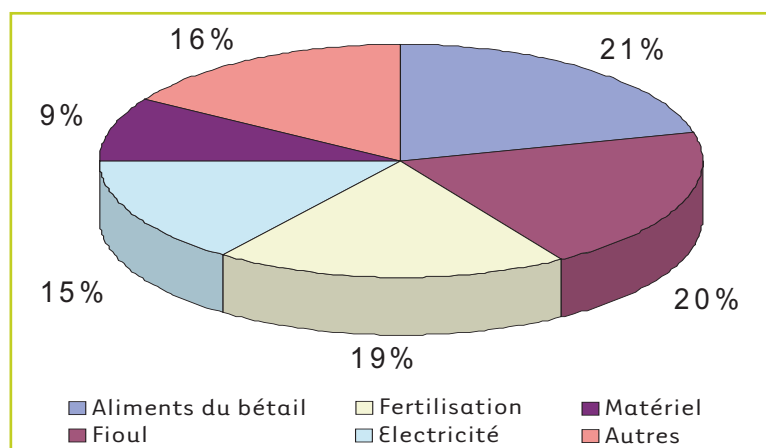
- Les entrées d'énergie fossile dans l'exploitation : relevé des consommations, quantité des intrants utilisés...
- Les sorties d'énergie totale de l'exploitation : l'énergie nécessaire à la production de céréales, de lait, de viande, de fruits,...

Toutes les énergies sont converties en une seule unité : **équivalent litre de fuel (EQF)**.

A quoi ça sert ?

Il permet de :

- Quantifier les différentes énergies consommées par l'exploitation.
- Connaître la répartition par poste (valeur, %) : carburant, électricité, intrants, etc.
- Quantifier les sorties.
- Quantifier les GES (Gaz à Effet de Serre).



Répartition des consommations énergétiques par poste - D'après une moyenne sur 948 exploitations diagnostiquées.

Pourquoi faire ?

La réalisation d'un **diagnostic énergétique** de votre exploitation agricole analyse les principaux postes consommateurs d'énergie.

Il situe votre exploitation et identifie les gisements d'économies d'énergie.

Un plan d'action personnalisé traduit les pistes d'économies d'énergies envisageables.

Ce diagnostic permet également de mettre en évidence les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Ce diagnostic est donc un outil tant économique qu'environnemental.

Dans quel cadre ?

Au niveau national, le **Plan de Performance Énergétique (PPE)** :

L'objectif de ce plan est d'inciter et d'accompagner les agriculteurs dans la réduction de la dépendance énergétique des exploitations agricoles aux énergies.

Le Plan de Performance Énergétique est un nouveau dispositif d'aide aux investissements liés aux économies d'énergie et à la production d'énergies renouvelables (ENR). Cet accès aux aides aux investissements est conditionné par la réalisation d'un diagnostic énergétique.

Au niveau régional, **AGIR : « 100 exploitations et coopératives agricoles exemplaires »**.

Cet appel à projet, du Conseil Régional PACA, a pour objectif d'aider les exploitations agricoles à prendre en compte la maîtrise de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables. La démarche AGIR est une action globale sur l'exploitation. Elle prend en compte l'énergie, la gestion de l'eau, les déchets, le sol, la biodiversité.

La chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est en mesure de vous accompagner sur la problématique énergétique. Elle est tête de réseau pour AGIR et ses conseillers sont agréés par la DDAF dans le cadre du PPE.

Le chiffre du mois

Un objectif
du Grenelle
pour 2013 :

30% des exploitations
agricoles à faible
dépendance énergétique